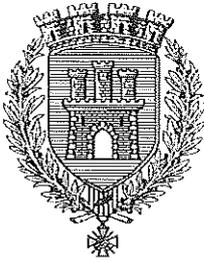


N° DEL 2014.02.12/047

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Mercredi 12 février 2014 à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCAATION

Date	06/02/2014
Affichage	06/02/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

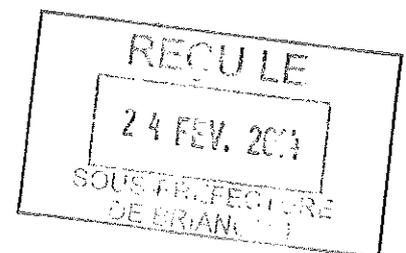
THEME : DIVERS 1.

OBJET : RBEA – MONTANT DE LA PARTICIPATION DES TRAVAUX.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, RAPANOEL Séverine, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : JIMENEZ Claude.



Rapporteur : Gérard FROMM.

Lors de la séance du 18 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la RBEA a fixé le montant de la « participation travaux » à 2,50 € par mois pour l'abonnement de base de 15 mm de diamètre à partir du 1^{er} janvier 2014.

La valeur tarifaire des autres diamètres des compteurs est calculée en multipliant le rapport linéaire entre le débit et le diamètre, selon le tableau ci-après :

Diamètre Compteur	Débit horaire Compt. m3/h	Rapport	Partic. Travaux €/mois	Partic. Travaux 12 mois	Nombre compteurs Installés	Base Catégorie U.L.
15	3	1	2.50	30.00	7 122	9 379
20	5	1.6667	4.1667	50.00	194	159
25	7	2.3333	5.8333	70.00	48	36
30	10	3.3333	8.3333	100.00	44	28
40	20	6.6667	16.6667	200.00	82	42
60	40	13.3333	33.3333	400.00	30	14
80	60	20.0000	50.0000	600.00	17	12
100	100	33.3333	83.3333	1000.00	6	5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 25

CONTRE : 4 (*ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe*)

ABSTENTION : 2 (*NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin*)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRANSMIS LE : 21 FEV. 2014
PUBLIE LE : 21 FEV. 2014
NOTIFIE LE : 25 FEV. 2014

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

